

## Malley

# L'audit réalisé sur la Vaudoise aréna a enfin été dévoilé

**L'ouverture du Centre sportif de Malley avait été assombrie par une grave crise interne fin 2019. Jusqu'ici confidentiel, le rapport d'audit a été obtenu par «24 heures».**

Chloé Din

Deux ans après les faits, la crise ressemble déjà à un mauvais souvenir. Elle avait pourtant été fracassante. Peu après son inauguration en septembre 2019, la Vaudoise aréna, à Malley, avait fait les gros titres, avec des conflits internes tels qu'un audit avait été mandaté. Jusqu'ici, le rapport issu de cette autopsie était resté confidentiel. Sur décision de justice, en vertu de la loi vaudoise sur l'information, «24 heures» a obtenu de le consulter dans une version anonymisée. Il dévoile l'ampleur des tensions qui ont miné la naissance de cet écran sportif à 235 millions de francs.

**Organisation «brouillon»**  
Pour le contexte, l'audit a été réalisé en février 2020, soit juste après les Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ), dont la tenue avait contribué au climat de stress régnant à la Vaudoise aréna. Il a été confié à l'entreprise Vicario, couturière de l'exercice pour le compte des administrations vaudoises. En effet, la société qui gère la Vaudoise aréna, CSM SA, est en mains publiques, notamment celles des communes de Lausanne, Renens et Prilly.

Avant tout, l'audit jette une lumière crue sur le Centre sportif de Malley (CSM), dont l'organisation est entre autres qualifiée de «complètement brouillon» dans les témoignages internes consignés par Vicario, lesquels forment l'essentiel du rapport, sans toutefois être systématiquement avérés. Au niveau de la gestion du chantier du centre sportif, l'un des témoins relève par exemple que l'équipe de projet était composée de deux personnes, rejointes par la suite par une troisième, «alors que dans d'autres projets de ce type, une équipe de huit à dix personnes aurait pu être nécessaire». Les architectes eux-



Le complexe sportif de la Vaudoise aréna, à Malley, à la fin des travaux de la patinoire en septembre 2019. CHRISTIAN BRUN

**«La date du 22 septembre 2019 pour l'ouverture de la patinoire était jugée trop ambitieuse au vu des travaux encore à réaliser. La pression politique semble toutefois avoir eu raison de ces considérations.»**

Un témoignage issu de l'audit

mêmes auraient alerté sur ce manque de moyens.

Le conseil d'administration et la direction du CSM seraient toutefois restés sourds à cet avertissement comme à d'autres. «La cheffe de projet et son équipe du côté CSM n'ont été que peu entendues sur les risques liés aux délais. En effet, la date du 22 septembre 2019 pour l'ouverture de la patinoire était jugée trop ambitieuse au vu des travaux encore à réaliser. La pression

politique semble toutefois avoir eu raison de ces considérations», rapporte un autre témoin.

L'aveuglement de la gouvernance aurait aussi pesé sur le fonctionnement de la Vaudoise aréna après son ouverture. Selon un témoignage: «L'exploitation d'un tel centre n'est pas planifiée de manière efficace. Partir avec la même équipe que l'ancienne patinoire est dérisoire. Il y a eu la volonté de rentabiliser le bâtiment en acceptant de nombreux événements, mais les aspects opérationnels ont été sous-estimés.»

#### Comportements «limites»

Les personnes qui étaient aux manettes à cette période en prennent bien sûr pour leur grade dans nombre de témoignages. Comportements inadéquats et décisions hasardeuses sont au menu des critiques, qui visent entre autres Jean-Jacques Schilt, le président-actif bénévolement - du conseil d'administration du CSM jusqu'en septembre 2021.

L'ancien syndic de Lausanne est notamment jugé «paternaliste», «autoritaire» et «intimidant», mais certains témoignages mettent aussi en avant des comportements «limites» ou «sexistes». On lui reproche entre autres d'avoir pu dire que «la journée s'annonce belle car une collaboratrice est en jupe».

Qu'en est-il exactement? Tandis que l'intéressé conteste ces allégations, le rapport d'audit estime qu'il n'a «pas eu de conduite unilatéralement ou répétitivement abusive», mais plutôt «une attitude parfois maladroite». Si cette conclusion est plutôt modérée, le rapport met aussi la gestion de Jean-Jacques Schilt sous une lumière peu favorable.

Selon plusieurs témoins, la personne chargée de piloter les travaux du centre sportif aurait ainsi été recrutée sans avoir d'expérience dans la construction. À ce sujet, Jean-Jacques Schilt fait un mea culpa étonnant dans le rapport d'audit, expliquant qu'en effet son dossier de candidature ne comportait pas les certificats requis.

#### «Difficultés managériales»

D'autres responsables sont aussi écornés, notamment le directeur du CSM, critiqué par plusieurs collaborateurs pour être resté sourd à leurs alertes concernant la surcharge de travail. Malgré cela, comme pour Jean-Jacques Schilt, les conclusions de Vicario à son sujet sont assez tempérées: «Il n'y a pas eu de conduite unilatéralement ou répétitivement abusive», indique le rapport, évoquant tout de même «une attitude parfois maladroite ou inopportune» ainsi que «quelques

difficultés sur le plan relationnel et managérial».

Le rapport est en revanche plus sévère à propos d'un autre responsable, qui compte parmi les employés du CSM qui ont émis des plaintes contre leur gouvernance. Critiqué par ses propres collègues pour un «management par la terreur», il est épinglé par le rapport pour des «comportements dysfonctionnels» jugés inacceptables. En arrêt maladie au moment de l'audit, il n'a pourtant pas pu être entendu.

Contactée, la nouvelle présidente du conseil d'administration, Samira Marquis, n'a pas souhaité commenter l'audit. En juin 2020, le conseil d'administration du CSM en avait toutefois déjà présenté un résumé. Il avait alors réitéré sa confiance à son directeur et à son président Jean-Jacques Schilt, estimant que le rapport ne révélait pas de faute grave.

Selon le CSM, il n'y a en outre pas eu de travail de nuit illégal à la Vaudoise aréna. Courant 2020, un accord - confidentiel - a néanmoins été conclu avec cinq employés en conflit avec le CSM. Depuis, des mesures ont également été prises pour renforcer le personnel, la gouvernance et l'organisation de la société, que l'audit juge effectivement «perfectible» sur de nombreux points.

## Un sursis pour les arbres du Castelet

### Pully

**Le tribunal a refusé la demande des promoteurs de procéder à l'abattage anticipé de onze arbres.**

Leur heure n'est pas encore venue. Les propriétaires du parc dit du Castelet, à Pully, voulaient procéder à l'abattage anticipé de onze arbres. Le Tribunal cantonal a tranché: c'est non.

Pour rappel, Dune Capital SA, à qui appartient ce parc privé de 10'000 m<sup>2</sup>, veut construire dans cet écrin de verdure douze petits bâtiments. Ce projet immobilier controversé fait l'objet d'un recours qui n'a pas encore été jugé.

Il entraînerait l'abattage d'une centaine d'arbres, dont 64 spécimens anciens, dénoncent les opposants. Ils ont fait recours mais aussi fondé l'association Pour un urbanisme harmonieux et imaginaire (PUHI) et lancé une pétition déjà riche de plus de 1200 signatures.

Le promoteur demandait la levée partielle de l'effet suspensif pour l'abattage anticipé de onze arbres. «Au motif qu'ils seraient malades», précise Latifeh Hadji de l'association PUHI. Le juge a décidé qu'il n'y avait pas de caractère d'urgence. Aucun arbre ne disparaîtra avant le jugement du recours contre le projet immobilier.

«En créant l'association, nous avons récolté énormément de sympathisants et sympathisants, se réjouit Latifeh Hadji. Le cas du Castelet n'est pas isolé; nous nous sommes rendu compte que des personnes se battent aussi, non loin, contre des abattages.» Des liens ont par ailleurs été créés avec l'association Pully Patrimoine et l'Association pour les intérêts et le développement de Pully-Nord. «Nous voulons réfléchir à un urbanisme différent pour notre commune.»

#### «Quelle ville demain?»

Elle déplore le fait que dans le nouveau règlement sur les arbres de Pully, «il n'est pas question de leur valeur écologique. Le parc du Castelet constitue, pour la faune, une zone tampon entre la ville et la forêt. Et le sol extrêmement filtrant est très important sur un terrain en pente comme celui-ci pour éviter les inondations.»

Pour Latifeh Hadji, le combat va bien au-delà de la sauvegarde de 64 arbres. «La question est: dans quelle ville avons-nous envie de vivre demain?»

Marie Nicollier

## À Échallens, la Maison du blé et du pain s'enfoncé inexorablement dans la crise

**Gros-de-Vaud**  
**Le différend avec l'exploitant de la boulangerie tea-room ne trouvant pas d'issue, l'association propriétaire des murs aimerait reprendre l'exploitation du musée.**

Huit mois après l'éclatement au grand jour des tensions régnant entre l'Association pour la Maison du blé et du pain (AMBP) et l'exploitant de sa boulangerie tea-room, la situation est loin d'être apaisée. Samedi à Échallens, l'assemblée générale annuelle de l'association a mon-

tré que le climat s'est au contraire encore détérioré.

«Je m'attendais au pire, mais c'est pire que pire. C'est trente ans d'amitié, de travail et de dévouement qui partent à la poubelle», a témoigné, les larmes aux yeux, l'ancienne conservatrice Marianne Bataillard, restée membre de l'association.

Pour comprendre le conflit, il faut savoir que les relations entre les deux entités sont régies par un contrat double, comportant une partie bail et une partie mandat. L'association offre le loyer à l'exploitant de la boulangerie en échange de prestations en nature, telles que la fourniture du chauffage et de l'électricité, le net-

**«Nous devons nous sortir le plus rapidement possible de cette problématique avec une solution qui sera la plus satisfaisante possible pour les deux parties.»**

Marc-Etienne Piot, président de l'Association pour la Maison du blé et du pain

toyage ou encore l'accueil des visiteurs du musée.

Le problème est que le comité de l'association a estimé que cette contrepartie n'était pas assurée. Ajoutez les baisses de fréquentation dues au Covid et la situation ne fait que des perdants. Si le bail reste valable jusqu'en 2028, l'association a d'ores et déjà dénoncé le contrat de mandat. Elle souhaite reprendre elle-même l'exploitation du musée, ce qui signifie qu'un loyer doit être fixé pour l'exploitant.

Les échanges se déroulent désormais par avocats interposés et le différend a déjà coûté 38'000 fr. à l'association. L'exploitant a aussi obtenu de la justice une dé-

cision interdisant à l'association de disposer librement des locaux ou de procéder à de quelconques travaux.

«Nous devons donc nous sortir le plus rapidement possible de cette problématique avec une solution qui sera la plus satisfaisante possible pour les deux parties», a souligné le président de l'AMBP, l'ancien préfet Marc-Etienne Piot. «Malheureusement, nous n'avons jamais senti de la part de l'exploitant une volonté de construire.»

#### «Victime de l'association»

Présent dans la salle en tant que membre du comité, ce dernier s'est positionné en victime: «Nous sommes très affectés par la situa-

tion dans laquelle nous pousse l'association, a assuré Eros Fasciolo. Nous demandons juste de pouvoir exploiter notre boulangerie.»

La solution viendra peut-être d'un renouveau complet de la structure. Des représentants de l'association participent en effet aux séances du PDRA Gros-de-Vaud (Projet régional de développement agricole), dont fait partie un projet de Maison des terroirs dédiée au blé et au pain. «On peut imaginer que tout ou partie des collections du musée y trouve une place», a glissé dans sa présentation le secrétaire général de l'Association de développement Région du Gros-de-Vaud, Alain Flückiger. Sylvain Muller